

EFNIL

European Federation of National Institutions for Language

Résolution sur *Les défis lexicaux dans une Europe multilingue*

Approuvée par l'Assemblée Générale de l' EFNIL à Budapest

1/ La *Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN)* plaide pour une infrastructure linguistique multilingue, à l'échelle européenne, condition essentielle à la constitution d'une Europe véritablement multilingue, composée de citoyens plurilingues.

2/ La mise au point d'une infrastructure lexicographique moderne et d'excellence - constituée de (bons) corpus alignés, de dictionnaires et de [BASES](#) de données lexicographiques bilingues et multilingues, de thésaurus, de bases de données terminologiques, d'outils permettant des comparaisons lexicales et sémantiques - est une condition *sine qua non* pour l'apprentissage et l'emploi des langues (étrangères) par les citoyens européens, la traduction, l'interprétation et le traitement multilingue de textes à l'aide de systèmes et de dispositifs techniques adaptés.

3/ Des ressources lexicales de base et de bonne qualité devraient être disponibles au moins pour toutes les langues officielles de l'Union européenne : elles devraient comprendre des outils et des ressources bilingues pour des couples de langues que les priorités commerciales du secteur des industries de la langue ne permettent pas de prendre suffisamment en compte.

4/ Compte tenu de son caractère multilingue, la portée de cette indispensable infrastructure linguistique dépasse l'aire géographique propre à une langue ou à un pays. Aussi, l'Union européenne se doit de jouer un rôle actif en mettant à disposition de chaque Etat membre une infrastructure concernant sa ou ses langues officielles.

5/ Pour cette raison, la *Fédération européenne des institutions linguistiques nationales* appelle les gouvernements de chaque Etat membre comme la Commission européenne et les autres organismes concernés de l'Union européenne à :

a) promouvoir la réalisation et la mise à disposition de dictionnaires bilingues et d'outils ou de services numériques en ligne comparables, pour les paires de

langues faisant l'objet d'un besoin avéré aux yeux des communautés de locuteurs concernées. La réalisation et la promotion de tels outils doivent être exemptes de considérations commerciales.

b) d'une part, encourager les technologies et les méthodes innovantes qui tirent parti des nouvelles façons de concevoir des dispositifs en matière de lexique (parmi ces nouvelles voies, les possibilités offertes par le « crowd sourcing »), d'autre part offrir un soutien conséquent aux réseaux d'experts concernés et aux projets coopératifs des organisations chargées des questions lexicales dans les différents Etats membres de l'Union européenne.

c) promouvoir des partenariats entre le secteur public et/ou des organismes publics ou privés, créant ainsi de nouvelles opportunités pour le développement d'une industrie de la langue compétitive et attentive aux besoins actuels des différentes communautés linguistiques dans l'Union européenne.

d) s'assurer que les aspects liés aux infrastructures sont bien pris en compte dans les politiques de l'UE relatives à la promotion du multi/plurilinguisme et de l'apprentissage des langues.

6/ La FEILIN propose son expertise pour aider les décideurs dans la mise au point et le pilotage des politiques qui relèvent ce défi.